



2

Note d'entrée

Services d'éducation et de participation Déjeuner communautaire

informations générales

Les dépenses engagées par les étudiants, les enfants en garderie ou en garderie sont reconnues pour la participation à un déjeuner commun.

La condition préalable pour couvrir les frais est que le repas du déjeuner soit pris ensemble. Pour les étudiants, il faut également que le repas soit proposé sous la responsabilité de l'école ou soit convenu dans le cadre d'un accord de coopération entre l'école et la garderie.

Les prestations sont payées directement au prestataire du repas.

Veuillez prêter attention à la page suivante !

Demande/notification des besoins	
Nom, prénom et adresse du demandeur, numéro de téléphone.	Numéro de dossier/numéro BG
Je reçois actuellement	Prestations de sécurité de base pour demandeurs d'emploi selon SGB II (agence pour l'emploi)
	Prestations sociales selon SGB XII
	Allocation familiale (l'avis de prestation actuel est joint)
	Allocation de logement (l'avis d'allocation actuel est joint)
	Prestations selon la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG)
Je postule pour	moi mon enfant : _____
la prise en charge des frais supplémentaires pour la participation à un déjeuner commun. Un justificatif des frais mensuels du déjeuner est joint.	
Lieu Date	Signature
Confirmation de l'école/garderie	
L'enfant mentionné ci-dessus perd du _____ (Date)	
poids en moyenne lorsqu'il prend un déjeuner commun _____ jours par mois.	
En plus dans les écoles	Le déjeuner est offert sous la responsabilité de l'école ou il existe un accord de coopération entre l'école et la garderie.
Prestations de service	
Les prestations sont payables, en précisant la destination, à :	
But d'utilisation	
propriétaire du compte	
BIC	IBAN
Lieu Date	Cachet et signature de l'école/garderie

Informations importantes sur la protection des données et la déclaration de protection des données
(Veuillez signer séparément)

Les données au verso sont soumises au secret social. Vos informations sont collectées pour les services éducatifs et de participation sur la base des articles 60 et 65 du premier livre du code social (SGB I) et de l'article 67a du dixième livre du code social (SGB X) [les bases juridiques pertinentes peuvent être trouvées dans le deuxième livre du Code social (SGB II), le douzième livre du Code social (SGB XII), la loi sur les allocations de logement (WoGG) et la loi fédérale sur les allocations familiales (BKGG)].

J'accepte que l'école/la garderie fournisse à l'administration municipale/à l'agence pour l'emploi des informations sur les exigences de performance pertinentes pour la décision dans le cadre de la confirmation et, si nécessaire, fournisse des preuves.

J'accepte que le duplicata de l'avis d'agrément et/ou de la déclaration de prise en charge (notification de transfert) soit adressé au prestataire (école, traiteur, etc.). Cela permet d'attribuer clairement les montants des transferts à votre enfant/ vous (si vous présentez votre propre demande).

J'ai été informé que ce consentement est volontaire et peut être révoqué à tout moment avec effet futur. La révocation doit être adressée au bureau où le consentement a été donné.

Lieu Date	Signature du demandeur représentant légal
-----------	---